

VOS DEVOIRS



Un exemplaire du règlement intérieur se trouve dans chaque pavillon. Il rappelle les règles à respecter au sein de l'EPSM-R et de chaque unité de soins.

VIE COMMUNE

Pour le respect d'autrui, il convient d'utiliser avec discrétion les appareils audio-visuels et d'éviter les conversations trop bruyantes.

Pour des raisons d'hygiène, aucun animal domestique ne peut être admis dans l'établissement (sauf chien d'aveugle).

Le matériel mis à votre disposition est coûteux et toute dégradation volontaire engagera votre responsabilité et fera l'objet d'un remboursement auprès de l'établissement.

TENUE ET COMPORTEMENT

Les tenues ainsi que les comportements doivent respecter les personnes, les biens et les principes d'hygiène élémentaires. L'introduction ou la consommation de boissons alcoolisées, substances illicites, objets dangereux, armes est formellement interdite dans l'enceinte de l'hôpital.

Vous ne devez pas introduire d'appareil photographique, ni utiliser les éventuels appareils photo et caméra de votre téléphone portable.

L'apport de nourriture personnelle doit être autorisé par l'équipe soignante.

